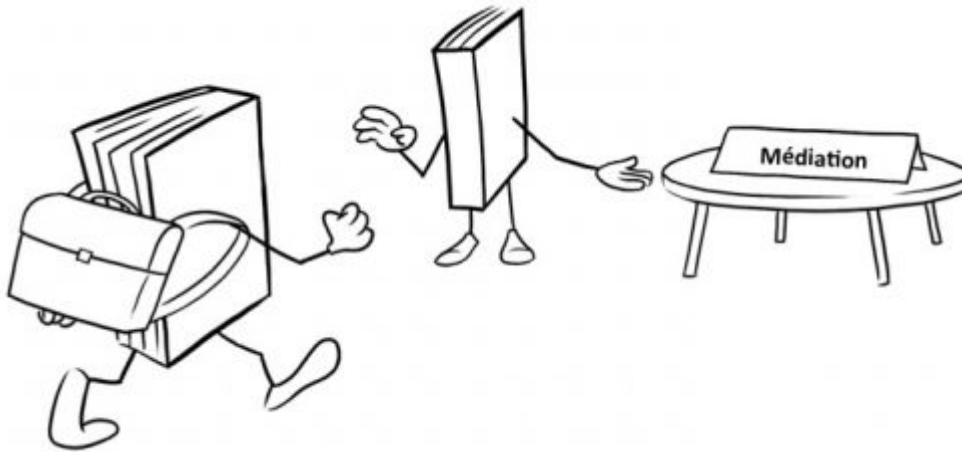


Démarche

Dans un certain nombre de cas, les conflits et/ou incivilités sont liés notamment à une difficulté des jeunes par rapport à l'autorité. C'est dans ce genre de situation qu'il est particulièrement opportun de s'appuyer sur des médiateurs élèves. Ces derniers peuvent être formés spécifiquement à ce rôle (voir fiche sur leur formation), ou avoir une histoire suffisamment riche dans l'école et le projet citoyen pour jouer naturellement ce rôle. Dans tous les cas, il est important qu'ils soient accompagnés avant, pendant et après le processus qui se déroule en général comme suit.

Préparation de la médiation



L'accompagnant adulte contacte le médiateur élève, lui explique la situation et le processus prévu.

Introduction

L'accompagnateur adulte introduit la séance, présente les personnes et fixe le cadre en précisant les mêmes éléments que pour une médiation simple. Il explique que, « comme on est dans une école citoyenne, ici on gère les problèmes en discutant et en cherchant des solutions ensemble ». Il explique que, si on trouve des solutions de la sorte, il ne sera pas question de sanctionner. A l'inverse, si aucune solution n'est trouvée, la situation sera

transmise au responsable de la discipline qui tranchera. Il précise que son rôle ainsi que celui du médiateur élèves sont d'aider à trouver des solutions qui sont meilleures pour tout le monde.

S'accorder sur les faits

Une fois le cadre placé, la seconde étape consiste à s'accorder sur les faits. Dans cette optique, le médiateur commence par expliquer ce que lui sait de l'histoire, dans le langage le plus factuel possible. Il demande ensuite aux protagonistes de compléter chacun à leur tour, et donc sans interrompre l'autre. Lorsque chacun s'est exprimé, il fait une synthèse des propos en mettant l'accent sur les faits et sur les émotions que chacun a ressenties.

S'il n'y a pas d'accord sur les faits, il explique que le processus va devoir s'arrêter : on ne peut pas réparer si on n'est pas d'accord sur ce qui s'est passé.

Retourner vers la Loi

Lorsque les faits sont établis, le médiateur demande aux élèves de lire la Loi construite par tous, et ensuite de dire ce qui, dans leur histoire, pose problème par rapport à cette loi. Il reformule ensuite et complète pour que les choses soient claires.

Temps sans adulte

Suite à l'introduction, l'adulte s'en va en donnant comme tâche aux jeunes de réfléchir ensemble à la meilleure manière de réparer. Il précise où il se trouvera pendant la discussion afin que les jeunes puissent le solliciter ou venir le chercher lorsqu'ils auront terminé.

Les jeunes discutent alors ensemble, le médiateur élève ayant parfois reçu comme consigne de raconter sa propre histoire au plus jeune afin qu'il comprenne encore mieux sa position de grand frère.

Retour de l'adulte

Lorsque les élèves viennent le chercher ou lorsqu'il le juge opportun, l'adulte revient dans la discussion et les jeunes commencent par lui faire un compte rendu de leurs échanges. En général, certains éléments nouveaux apparaissent et l'adulte travaille alors avec les jeunes

afin de bien les clarifier.

On aborde ensuite la question de la réflexion sur les réparations. A nouveau les élèves font part de leurs réflexions qui peuvent être complétées ou amendées par l'accompagnant adulte. Lorsqu'on obtient l'accord sur une réparation, il s'agit alors de la programmer concrètement et de s'assurer que les élèves sont bien conscients de l'importance d'aller jusqu'au bout du processus.

Conclusion

A la fin de la médiation, on remercie les différents élèves. On n'hésite pas non plus à les féliciter.

Avec l'élève médiateur, on débriefe l'ensemble du processus.

SOURCES

MIEC (Mouvement des Institutions et Ecoles Citoyennes)